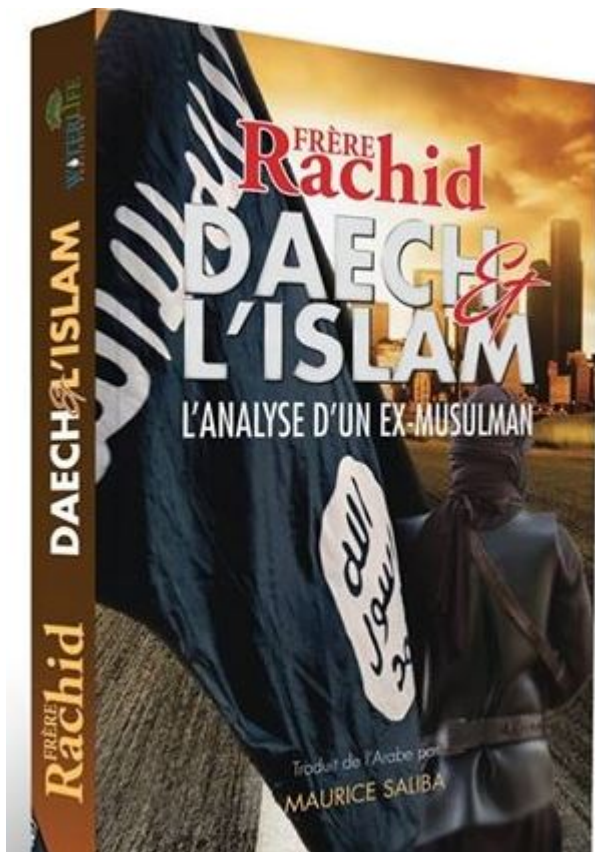


Frère Rachid s'interroge : est-il permis de critiquer l'islam ou non ?



Frère Rachid, ce converti marocain au christianisme, que les lecteurs connaissent bien, traite cette question dans un article publié sur le site de langue arabe islamexplained.com. En voici une synthèse.

« La Bible est falsifiée. » Ce slogan est régulièrement radoté par les enseignants de l'éducation islamique ainsi que par les imams et les prédicateurs dans les mosquées.



Cette insinuation mensongère s'incrute comme un postulat indiscutable dans l'esprit de tout musulman. En effet, la répétition incessante de ce slogan et le lavage de cerveau avec une telle confirmation représentent les bases mêmes de l'endoctrinement des musulmans, dès leur naissance et jusqu'à leur décès.

Aucun chrétien ne proteste contre cette diffamation. Il ne dit jamais aux musulmans : « Vous insultez nos croyances, vous devez cesser d'attribuer une telle obscénité à notre Bible. » Les foules de chrétiens n'incendient jamais des ambassades ni des mosquées dans des pays non musulmans. Les organisations et les gouvernements des pays ayant un patrimoine judéo-chrétien n'appellent jamais au boycott des produits en provenance des pays musulmans, pour protester contre cette fausse représentation de la Bible.

Personne ne se révolte comme les musulmans l'ont fait partout dans le monde suite aux caricatures danoises sur Mahomet ; en réponse à une citation historique concernant le prophète de

l'islam que le Pape Benoît XVI avait rappelée dans une conférence en Allemagne [et récemment en réaction au discours d'Emmanuel Macron sur le séparatisme islamique en France].

Aucun dignitaire musulman ne demande à ses coreligionnaires de ne pas accuser la Bible de falsification, car c'est insultant pour ceux qui y croient. Il ne dira jamais : « Si nous ne voulons pas qu'on conteste nos croyances, alors nous devons cesser d'insulter les leurs. »

Que ressentirait un musulman si on disait que le Coran est falsifié et que c'est l'œuvre de Mahomet et pas d'Allah ? Accepterait-t-il cela ?

Un pays musulman accepterait-il que l'Amérique ou la France paye les professeurs dans leurs écoles publiques pour enseigner aux gens que le Coran est falsifié, que les musulmans ont altéré leurs livres et qu'ils suivent des croyances déviantes et corrompues ?

Et pourtant, le Maroc (le pays de naissance de l'auteur) est comme d'autres pays musulmans qui allouent annuellement des budgets pour publier des manuels scolaires qui diffusent ce genre d'informations. Ils payent même les prédicateurs pour enseigner la falsification de la Bible aux gens et pour accuser les chrétiens « d'égarés » (première sourate du Coran, *Al-Fatihah*). Les musulmans se révoltent quand l'auteur parle de leurs croyances, alors qu'ils se permettent de critiquer bien librement celles des autres. Leur Coran regorge de textes qui insultent les croyances des autres, comme par exemple : « Ceux qui ont dit que Dieu est le Christ, le fils de Marie, ont mécré » (La Table 17) et « Ceux qui ont dit que Dieu est le troisième des trois ont mécré » (La Table 73). Même un hadith dit clairement : « Allah maudit les juifs et les chrétiens. Ils ont pris les tombes de leurs prophètes comme des mosquées. » La liste de ces insultes est très longue dans le patrimoine islamique. Les musulmans les scandent sans cesse pour défier les chrétiens, critiquer leurs croyances et les maudire. Puis

ils réclament avec arrogance et sans pudeur que personne n'ait le droit de critiquer leur islam. La critique est donc licite pour un musulman mais illicite pour les autres. Si les musulmans ont le droit de critiquer les croyances d'autrui, alors pourquoi personne n'a le droit de faire la même chose envers l'islam ? De nombreux livres écrits par des musulmans accusent la Bible de falsification, les disciples du Christ de faux témoins et la foi chrétienne de polythéisme et d'incrédulité. Ces livres circulent librement sans censure ni contrôle.

En revanche, dès qu'un magazine parle de croyances islamiques, aussitôt les instances et les foules musulmanes s'empressent pour menacer le média en question, le journaliste concerné, le pays de l'édition et sa communauté religieuse partout dans le monde. S'il s'agit d'un média local, le censeur interviendra vite, le condamnera et le fermera définitivement.

Pourquoi cette ambivalence dans les critères ? Si un groupe a le droit de critiquer les religions, ce même droit doit alors s'appliquer à tout le monde. Sinon, la religion qui n'accepte pas la critique ne paraîtra plus crédible. Elle montre qu'elle est fragile et qu'elle n'est rien d'autre qu'une idéologie d'esbroufe.

Le musulman qui rejette en général la critique de n'importe quelle religion devra absolument d'abord expurger de ses textes sacrés les passages qui remettent en question les croyances des chrétiens et des juifs. Lorsqu'on présente à quelqu'un une idée et qu'on l'oblige à y croire, il est de son droit d'y réfléchir d'abord, de l'analyser et de l'évaluer pour scruter ses défauts et mettre en lumière ses mérites. Donc, la distinction s'impose entre insulter les symboles de la foi et la critique autorisée. De nombreux musulmans ne font pas cette différence. Leur substrat religieux prend l'ascendant sur toute autre considération. Ils considèrent toute critique envers le Coran et Mahomet comme une insulte. Si quelqu'un dit que Mahomet n'est pas un messager, aussitôt

surgira quelqu'un qui lui dira : « Pourquoi insultez-vous notre prophète? » Il le mettra devant deux options, soit accepter Mahomet comme prophète, soit le nier et mériter, par conséquent, d'être tué. Certains musulmans accordent parfois à l'auteur le droit de ne pas croire en Mahomet à condition de ne pas le déclarer en public. En revanche, ils s'accordent eux-mêmes le droit d'annoncer publiquement qu'ils ne croient pas au Christ comme Dieu, ni à l'Évangile des chrétiens !

En tant que personne libre, Frère Rachid s'accorde le droit d'exprimer son opinion par des moyens pacifiques, comme n'importe quel musulman qui rejette des croyances contredisant l'islam. Est-il juste de choisir entre croire en Mahomet en tant que messager ou d'être accusé comme insulteur de ce messager ?

Pourquoi ne considère-t-on pas l'auteur comme un non-croyant ayant le plein droit de refuser Mahomet et sa prophétie ? Les gens ont-ils seulement le droit de croire en lui et de témoigner à haute voix « qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que Mahomet est son messager » ? Quant au droit de nier cette croyance en public, c'est *haram* et insultant.

Les versets du Coran, « Ceux qui ont dit que Dieu est le Christ, le Fils de Marie, ont mécru », et « ceux qui encourent la colère d'Allah et les égarés », sont-ils une insulte contre les juifs et les chrétiens ou non ?

La critique scientifique des textes ne s'inscrit jamais dans le cadre de l'insulte des individus. Croire en Mahomet comme personnalité publique fait partie de la foi islamique. Décrypter sa vie et sa doctrine s'impose pour procéder à une évaluation correcte de l'islam. Toutes les doctrines font l'objet de débats. Croyants et non-croyants plaident et les défendent par la réflexion, la discussion, l'échange et l'écriture.

En revanche, interdire la critique porte une atteinte grave

aux libertés personnelles et signifie une mainmise sur le credo des personnes ainsi qu'une imposition forcée de la pensée unique. C'est un despotisme intellectuel déguisé.

Dans ce contexte, le Maroc a inventé le concept de « sécurité spirituelle ». Il consacre l'argent des citoyens – musulmans ou non – pour protéger l'islam qui exclut toute pensée contraire à sa doctrine. Ce pays s'est érigé le droit de considérer tous les Marocains comme musulmans. Et si un Marocain décide, à sa majorité, de choisir une autre croyance, le régime, présumé tolérant bien entendu, le condamnera sous prétexte de protéger « la **sécurité spirituelle** ».

Pire encore, certains imams ont forgé une métaphore étrange, insolite, en tant que chef d'inculpation : « **L'apostasie** est une trahison du pays. » Que pensent alors les auteurs de ce dicton selon lequel le prophète de l'islam n'aurait pas dû introduire une nouvelle religion en Arabie ? Les Qurayshites de la Mecque n'avaient-ils donc pas le droit de le persécuter pour protéger « leur sécurité spirituelle », et de considérer toute apostasie de la religion des ancêtres comme une trahison de la cité ? Les musulmans acceptent-ils les implications de ce principe ou le considèrent-ils applicable seulement à eux et pas aux autres ?

Un musulman français ou américain trahira-t-il son pays en devenant chrétien ? Un musulman binational, marocain et italien, qui abandonne l'islam, trahira-t-il le Maroc, l'Italie ou les deux à la fois ? Les prétendus « oulémas de l'islam » doivent trouver une solution au hadith qui dit : « Quiconque change de religion, tuez-le » et dire s'il est applicable partout ou non ?

Enfin, il est dans l'intérêt des musulmans de reconsidérer ces concepts, de refaire de leur Coran un texte moderne lisible et cohérent, de purger ses contradictions et ses affabulations, de le vider de ses arguments guerriers et de ses hérésies du VII^e siècle qui ne sont plus de mise. L'histoire ne revient pas

en arrière.

Les libertés personnelles constituent le socle fondamental sur lequel reposent les sociétés modernes. Nos pays ne connaîtront jamais un véritable progrès, si les libertés personnelles de l'être humain ne sont pas respectées, notamment la liberté d'opinion et de croyance, seule susceptible de nous garantir une vie dans la dignité.

Texte condensé par Maurice Saliba